

Conseil Municipal Ordinaire

Mardi 10 Mars 2026 à 18h00

Le dix mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Madame Ginette LAFONT.

Étaient présents : Madame Annelise HERBSTER, Madame Martine AURY, Monsieur Jérémie RENAUX, Madame Louise SALATHE

Représentés :

Absent excusé : Madame Stella DE CAZENOVE, Monsieur Bruno DE CAZENOVE

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est Madame Annelise HERBSTER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2025,
- Vote du Compte Administratif 2025 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2025 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement ;
- Vote du Budget Primitif 2026 ;
- Convention constitutive d'une entente intercommunale avec Saint Jean du Gard pour l'implantation d'un point d'eau d'incendie ;
- Délibération Échange de Parcelle Commune/Famille LAFONT ;
- Questions diverses.

Vote du compte-rendu de la séance du 12 Décembre 2025 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

1°/ Vote du Compte Administratif 2025

Madame le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Annelise HERBSTER 1ère Adjointe, présente le compte administratif 2025, établi par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Le conseil municipal, à l'unanimité,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	105 751,66	7 063,55	0,00	7 063,55	105 751,66
Opérations exercice	83 293,84	104 629,46	44 410,88	17 254,25	127 704,72	121 883,71
Total	83 293,84	210 381,12	51 474,43	17 254,25	134 768,27	227 635,37
Résultat de clôture		127 087,28	34 220,18			92 867,10
Restes à réaliser	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	127 087,28	59 220,18	0,00	25 000,00	92 867,10
Résultat définitif		127 087,28	59 220,18			67 867,10

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestions relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2° / Approbation du Compte de Gestion 2025

Le conseil municipal, réuni et présidé par Madame le Maire,
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3° / Affectation du résultat de fonctionnement

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 127 087,28 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	105 751,66
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	21 335,62
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	127 087,28
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	127 087,28
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	59 220,18
Solde disponible affecté comme suit :	

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

0,00

affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)

67 867,10

4°/Vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Madame le maire présente le budget communal, par chapitres :

Dépenses de fonctionnement

Chap. 011 Charge à caractère général : 65 277,03 €

Chap. 012 Charge de personnel : 31 800,00 €

Chap. 014 Atténuation de charges : 11 000,00 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 24 776,45 €

Chap. 65 Autres charges : 19 810,58 €

Chap. 66 Charges financières : 3 000,00 €

TOTAL DEPENSES : 155 664,06 €

Recettes de fonctionnement

Chap. 002 Excédents reportés : 67 867,10 €

Chap. 73 Impôts et taxes : 38 593,00 €

Chap. 731 Impositions directes : 21 000 €

Chap. 74 Dotations Etat : 25 003,96 €

Chap. 75 Autres produits : 3 200,00 €

TOTAL RECETTES : 155 664,06 €

Dépenses d'Investissement

Chap. 001 : 34 220,18 €

Chap. 16 Emprunts : 10 000,00 €

Chap. 20 Immobilisation incorporelles : 0 €

Chap. 021 Immobilisations corporelles : 52 451,75 €

TOTAL DEPENSES : 121 671,93 €

Recettes d'investissement

Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement : 24 776,45 €

Chap. 10 Dotations : 59 220,18 €

Chap. 13 Subventions : 37 675,30 €

TOTAL RECETTES : 121 671,93 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2025 et autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

5° / Convention constitutive d'une entente intercommunale avec Saint Jean du Gard pour l'implantation d'un poteau incendie

Madame le Maire présente la convention constitutive d'une entente intercommunale avec Saint Jean du Gard pour l'implantation d'un poteau incendie sur la commune de Sainte Croix de Caderle pour le centre cultuel et culturel des Abeillères.

Après discussion, le conseil municipal n'accepte pas les articles 4 à 10.

6° / Délibération échange de parcelle Commune / LAFONT

Annule et remplace DE 031-2025

Le maire étant concerné, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

L'adjointe rappelle les échanges qu'il y a eu avec les propriétaires de la parcelle B123 (Famille LAFONT).

Elle explique que ceux-ci seraient d'accord pour échanger une portion de leur parcelle B123 d'une superficie de 52 Ca à la commune contre une partie de la place publique Fernand Volpelière d'une superficie de 23 Ca.

La parcelle B123 ayant été divisée, la parcelle à acquérir par la commune est numérotée B747.

La portion de la Place publique Fernand Volpelière a été déclassée du domaine public communal et intégré dans le domaine privé communal avec la numérotation B745.

La parcelle B747 est estimée à 728 €

La parcelle B745 est estimé à 728 €.

Cet échange ne comportera aucun versement en numéraire, et la commune prendra en charge les frais d'acte.

Elle demande au Conseil de l'autoriser à requérir l'établissement d'un acte d'échange auprès de Maître MONTANARI, notaire à St HYPPOLITE DU FORT, ainsi que toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise l'adjointe à faire la demande d'un acte d'échange près du notaire ainsi que toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de ce dossier.

Autorise l'adjointe à signer cet acte et tous documents afférents à ce dossier.

7° / Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 20 h 30.

Le Maire

Secrétaire de séance